



ISSN 2647-607X

Décembre 2024

La lettre de la LOUVETERIE

N°325

Bulletin d'Information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

À toutes et à tous les Lieutenants de Louveterie



Mes chers Amis,

Après avoir consacré près de 45 années au service de la louveterie, je suis à mon tour rattrapé par la dure réalité du temps qui passe, et pour moi le moment est venu de vous dire au revoir.

Pendant toutes ces longues années, je me suis investi dans cette fonction d'agent bénévole au service du public, de la faune sauvage et de son environnement.

Au fil du temps, j'ai aussi souhaité me mettre à la disposition des structures associatives, où j'ai occupé successivement les fonctions de président dans le département de l'Orne, puis celles de président régional pour la Région Normandie, avant d'intégrer le conseil d'administration de notre Association Nationale où j'ai siégé pendant 15 années comme membre du bureau, dont 10 en tant que trésorier et 5 en tant que président national.

Aujourd'hui mes pensées vont en priorité vers ceux qui comme moi, devront cesser leur activité fin 2024. Quelles qu'en soient les raisons, je leur manifeste toute ma gratitude pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de leurs mandats. Je profite aussi de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux promus dans cette fonction, dont je ne doute pas qu'ils sauront à leur tour lui faire honneur.

J'adresser mes sincères remerciements à tous les membres de notre conseil d'administration avec lequel j'ai pu travailler au service de notre institution, même si parfois nous avons le regret de n'avoir pu mener à terme certains de nos projets. Nous avons malheureusement été victimes d'impondérables tels la COVID, ou certains événements politiques qui ont ralenti leur finalisation nous laissant ainsi un sentiment d'inachevé. Je fais cependant confiance à la nouvelle équipe pour poursuivre et mener à bien les efforts que nous avons engagés.

Je souhaite enfin remercier nos autorités administratives, les préfets, les D.D.T.M, ainsi que tous les partenaires avec qui nous avons pu échanger de façon constructive en vue d'améliorer le statut du Lieutenant de Louveterie, et tout particulièrement les représentants du ministère de la transition écologique qui ont su prendre en compte l'importance de la place que notre institution tient dans la société moderne.

C'est avec un pincement au cœur que je vais devoir quitter la Maison de la chasse à la Fondation François SOMMER, où la direction et son personnel nous ont toujours réservés un accueil particulièrement choqué.

Maintenant une nouvelle équipe va se mettre en place, avec un nouveau président en lequel je place toute ma confiance pour prendre en main la destinée de notre association.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année, et une longue vie à cette belle institution qu'est la Louveterie.

Alain BRISARD
Le président

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE DU 15 JUIN 2024

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 15 juin 2024, à la Fédération Française d'Equitation de Lamotte-Beuvron.

A 10h, après avoir déclaré l'Assemblée Générale ouverte, le Président Alain BRISARD a accueilli nos invités et les Louvetiers présents. Il les remercie et présente les excuses de nos invités n'ayant pu se rendre à notre Assemblée en cette période de devoir de réserve électorale.



1 - In Memoriam

Le Président d'honneur Bernard Collin a souhaité s'associer à nous pour rappeler à notre souvenir les membres de notre association qui nous ont quittés et notamment, notre ami Jean-Luc Briffaut qui a été à ses côtés secrétaire de notre association pendant plus de 10 ans, période pendant laquelle

il portait avec dévouement et précision l'organisation de chacune de nos assemblées générales en compagnie de Jean-Claude Mathé.

Nous ont également quittés :

- Jean-Paul Naegellen Lieutenant de Louveterie dans la Mayenne
- Richard Gautier Lieutenant de

Louveterie dans le Vaucluse
- Jean-Louis Gallin-Martel Lieutenant de Louveterie dans l'Isère

En leur mémoire et pour tous nos autres membres dont la disparition n'aurait pas été portée à notre connaissance, un moment de recueillement est observé.

2 - Élection des administrateurs 2024

Année de renouvellement pour 1/3 des membres du Conseil d'Administration

C'est un moment important dans la vie d'une association car c'est de ce Conseil d'Administration que seront issus les membres du Bureau chargés de définir les grandes orientations de notre association et d'administrer les affaires courantes.

Les statuts nationaux modifiés de l'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE reconnue d'utilité publique par décret

du 1 mai 1926, qui sont parus au journal officiel du 21 septembre 2018 prévoient dans son article 5 que l'association soit administrée par un Conseil d'Administration composé de 22 membres, qui pour des raisons de proximité font référence aux 22 anciennes régions de France.

Les membres sont élus pour 6 ans renouvelables par tiers tous les deux ans et ceux qui sollicitent le

renouvellent de leur mandat aujourd'hui, ont fait acte de candidature par écrit près de notre association avant le 30 avril 2024. Ils bénéficient de l'investiture de leur région, à l'exception de la région centre où il faudra choisir entre deux candidats individuels.

Il faut en parallèle entériner dans ses fonctions un candidat qui a été coopté, suite au départ en cours de mandat de l'un de nos admi-

nistrateurs pour les 2 années qu'il restait à courir.

Mode de scrutin :

L'élection s'effectue à bulletin secret, seuls les membres de l'association à jour de leurs cotisations pourront participer au scrutin.

Les membres de l'association qui remplissent les conditions ci-dessus peuvent donner leur pouvoir à un membre afin de se faire représenter. Sachant que chaque membre présent ne peut détenir plus de 5 pouvoirs en sus du sien. deux personnes sont désignées

comme assesseurs et sont chargées de recueillir les pouvoirs et les bulletins de vote.

3 - Présentation des Comptes de l'Association Nationale

par le Trésorier, Olivier BOUGETTE (voir article spécial dans cette lettre)



4 - Rapport Moral du Président

“Comme chaque année je salue le travail qui a été effectué par les membres de nos différentes déclinaisons.

Je pense d'abord à ceux dont le mandat arrivera à échéance en 2024, quel que soit le degré d'implication qu'ils aient eu au sein de notre institution.

Je remercie les membres du Bureau, ainsi que tous les administrateurs, pour leur implication dans la gestion de nos dossiers, tous les Présidents de Région, les Présidents de Département et l'ensemble des Lieutenants de Lou-

veterie pour le travail qu'ils ont accompli sur le terrain, et qu'ils continueront à accomplir je l'espère.

Je voudrais aussi associer tous les partenaires auprès desquels nous avons engagé des actions en vue d'une actualisation de notre statut.

Notamment le Chef du Bureau de la chasse, de la faune au Ministère de la Transition Écologique et du Développement Durable, j'ai nommé Raphaël DEMOLIS.

Les membres de la Cour des Comptes, de la Commission des Af-

aires Economiques et des Lois au Sénat, l'ensemble des Sénateurs du groupe chasse, les rapporteurs de l'audit de IGEDD, et enfin les Députés du groupe chasse à l'Assemblée Nationale avec lesquels nous avons eu récemment une rencontre sur laquelle je reviendrai.

Je remercie aussi les nombreux partenaires ici représentés avec lesquels nous avons travaillé à faire avancer différents dossiers dont certains vous seront présentés au cours de cette assemblée lors de notre rapport d'activité.

Cette année 2024 revêt un caractère tout particulier car le man-

dat de Lieutenant de Louveterie arrive à échéance, beaucoup souhaiteront je l'espère être reconduits dans leur fonction, alors que d'autres y mettront fin soit pour des raisons qui leur sont propres, soit parce qu'ils auront été atteints par la limite d'âge.

Nous allons donc entrer dans cette période difficile où chaque département devra mettre en place et organiser des procédures de recrutement en fonction des exigences spécifiques qui les caractérisent afin de pourvoir les circonscriptions dont les postes deviendront vacants.

Nous serons associés à ces consultations par notre participation aux commissions informelles chargées d'auditionner les candidats dont les dossiers auront préalablement satisfait aux exigences administratives et réglementaires.

Ces auditions ne doivent pas se limiter à un simple test des connaissances cynégétiques chez les candidats, elles doivent être aussi l'occasion d'insister sur le caractère de service public de notre fonction, qui se traduit dans les faits par les soutiens que les candidats seront amenés à apporter :

- au monde agricole et forestier, ainsi qu'aux fédérations, dans la lutte contre la prolifération des espèces

et pour la réduction des dégâts.

- a l'ensemble de la population en matière de sécurité publique et de protection sanitaire

- a la sauvegarde de la nature et à la préservation de sa biodiversité en collaborant au maintien de l'équilibre entre la faune sauvage et son habitat.

Autant de domaines pour lesquels les candidats seront susceptibles d'être sollicités dans leur fonction future

Il faudra aussi s'assurer que le choix des candidats ne puisse pas entraîner de conflits d'intérêts, dans les circonscriptions sur lesquelles ils pourraient être amenés à exercer leur mission, même si la notion de proximité doit être privilégiée autant que faire se peut car elle est un gage de réactivité et permet de limiter les frais générés par les déplacements

Il est important de souligner le caractère bénévole lié à notre statut, même si votre association ne cesse d'œuvrer pour le faire évoluer.

Il faudra aussi insister sur la nécessité de disposer d'une grande disponibilité pour l'exercice de cette fonction, car les mesures administratives qui leur seront confiées deviendront de plus en plus variées

et les plans d'actions auxquels ils seront associés de plus en plus nombreux.

Enfin nous ne devons pas oublier l'aspect réglementaire qui nous impose de rendre compte des missions qui nous sont confiées ce qui nécessite une maîtrise de l'outil informatique, afin de renseigner notre site national, dont les retours constituent une mine d'informations importante pour notre hiérarchie, qui lui permet d'obtenir l'image de notre activité en temps réel, et dont les données sont opposables à nos détracteurs.

Nous avons souhaité que ces recommandations soient prises en compte dans la nouvelle circulaire de nomination qui sera adressée aux préfets dont les grandes lignes vous seront présentées dans notre rapport d'activité.

Ce sont autant de précautions qui nous permettront d'assurer un recrutement de qualité, évitant ainsi les démissions malheureusement souvent trop nombreuses dans les mois qui suivent les nominations et permettront ainsi d'assurer la pérennité de cette belle institution qu'est la Louveterie de France.

Et pour cela je compte sur la vigilance de chacun d'entre vous. »

a) Rapport d'activités par A.BRISARD

« Au cours de cette année 2023, nous avons voulu rester une force de proposition au service de nos adhérents, et être votre relai entre notre Ministère, l'Administration et nos partenaires.

À ce titre je peux vous assurer que nous avons toujours été présents dans toutes les instances où nous siégeons statutairement :

Nous avons participé à l'ensemble des séances organisées par le Ministère de la Transition Ecologique tenues au titre du CNCFS (**Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage**)

Nous avons assisté aux réunions organisées par le ministère de l'agriculture au titre du CNOPSAV (Comité National d'Orientation de la Santé Animale et Végétale) à Paris

Emile SAMAT notre référent loup, nous a représentés à toutes les réunions organisées au titre du groupe national loup à Lyon.

Au cours cette année nous avons aussi répondu à de nombreuses sollicitations. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des fournisseurs candidats à notre appel d'offre pour les tenues vestimentaires.

Et pour faire suite à l'audit de la cour des comptes qui avait eu lieu l'an passé nous avons multiplié nos démarches que ce soit avec les membres du groupe chasse au Sénat, avec les inspecteurs de la commission d'enquête IGEDD avec notre Ministère dont la dernière

en date remonte au 25 avril 2024 dernier et tout récemment le 29 mai dernier un entretien à l'Assemblée Nationale avec des députés, membre du groupe chasse.

Ceci ne représente pas moins de 33 réunions ou rencontres menées

au niveau national auxquelles il faut ajouter les Conseils d'Administration et réunions de Bureau.

b) Contrat de fourniture d'équipements par les Ets RIVOLIER A.VLYM + F.DENIS-DGA RIVOLIER



Arnaud VLYM présente les grandes lignes du protocole d'accord que nous avons signé le 5 décembre dernier, en présence des représentants de notre ministère, dont la teneur était de formaliser les modes

de fonctionnement entre nos deux établissements. A ce jour, la totalité des équipements est disponible à la vente chez le fournisseur. Un assortiment représentatif des éléments de la tenue réglementaire

sera visible sur le stand de la Louveterie pendant tout le weekend du Game Fair. Les louvetiers présents pourront passer commande sur le stand de RIVOLIER.

c) Site Mission LOUVETERIE- Eric MONTAGNER

Notre référent du site « Mission Louveterie », Eric MONTAGNER présente les dernières améliorations qui ont été apportées sur l'application et revient sur quelques difficultés vécues durant le premier semestre par ses utilisateurs.

A ce jour, 47% des départements utilisent le site pour déclarer leur mission. La documentation technique relative aux prochaines nominations fait mention de l'obligation qui sera faite aux DDT et groupements départementaux

d'utiliser ce site au quotidien. Le fait de posséder une adresse mail et d'être en capacité d'utiliser un ordinateur feront également partie des compétences obligatoires des nouveaux candidats à la fonction pour le prochain mandat.

d) Documentation technique relative aux Lieutenants de Louveterie

Le 25 avril 2024 à la suite de notre Conseil d'Administration nous avons rencontré le représentant du Ministère de la transition écologique, Monsieur Raphaël DEMOLIS et ses collaborateurs afin de faire le point sur la protection fonctionnelle. Nous nous sommes

également penchés sur le projet de documentation technique qui doit être mis à jour en prévision des prochains renouvellements. Nos suggestions sont bien prises en compte dans la rédaction de ce document.

Une note d'accompagnement nous est également présentée. Elle revient en détail sur certains paragraphes afin d'en préciser les modalités d'exécution.

e) Statut du Lieutenant de Louveterie

Attentifs aux préoccupations et aux remarques des Louvetiers, le Conseil d'Administration et le Président, ont continué d'œuvrer, afin de faire évoluer les textes qui

régissent notre statut afin de les adapter aux exigences nouvelles de notre fonction.



L'audit et le rapport de L'IGEDD

Cette consultation a permis de faire remonter aux intéressés la nécessité qu'il y a de reconsidérer le statut du Lieutenant de Louveterie. Cet audit de terrain, effectué au travers des différentes régions de France au cours du second semestre 2023, a permis d'établir un

diagnostic sur notre statut prenant en considération les spécificités locales. Une synthèse des conclusions a été rendue au Ministère en mars dernier dont le titre est particulièrement éloquent « **Une institution ancienne pour mieux répondre aux défis de demain** »

Merci donc aux rapporteurs Messieurs Louis HUBERT et Bruno CINOTTI, tous deux membres permanents de l'Inspection Générale pour la qualité du travail qu'ils ont effectué, dont le Président présente les 12 propositions qui concluaient ce rapport.

Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable sur la Louveterie.

La mission d'inspection vient de publier son rapport sur le site de l'IGEDD sous le titre : **"La Louveterie : Une institution ancienne à conforter pour répondre aux défis de demain"**

Ce rapport a cherché à répondre aux questions du commandi-

taire ; pour autant, trois sujets « connexes » sont mis en évidence, Ils concernent le plan loup, la gestion des grands ongulés confiée aux fédérations des chasseurs, et la gestion de la faune en zone périurbaine, urbaine ou territoires non chassés.

Ce rapport de presque 100 pages est le fruit de plus de 300 auditions et échanges que les Inspecteurs ont eu lors de leur visite dans 16 départements.

Je vous propose néanmoins de vous lister les 12 recommandations retenues par les Inspecteurs généraux.

Liste des recommandations :

I) Étudier la possibilité d'instaurer un cadre national permettant des accords avec les employeurs des Louvetiers en activité professionnelle, afin de faciliter l'aménagement de leur temps de travail et de récupération

II) Maintenir la polyvalence de la Louveterie afin d'assurer la cohésion du groupe et mieux répondre à l'évolution des missions

III) Remettre en cause le paradoxe qui consiste à interdire la chasse dans des réserves et à solliciter ensuite, l'intervention des Lieutenants de Louveterie pour des chasses administratives. Instaurer l'obligation de réguler les grands ongulés dans les réserves de chasse des ACCA.

IV) Recentrer les missions des Louvetiers : - en invitant les Lieutenants de Louveterie à ne plus sortir sans justification, voire sans ordre de mission en réexa-

minant les modalités de chasse et de destruction des espèces chassables susceptibles d'occasionner des dégâts.

V) Prévoir en liaison avec les déclinaisons départementales un programme de formation des nouveaux Lieutenants de Louveterie

VI) Assurer le financement d'une dotation de premier équipement (carabine, lunette de vision nocturne et jumelles de vision nocturne) et tous les cinq ans d'une dotation d'entretien ou de renouvellement des matériels

VII) Rembourser les frais de mission (frais kilométriques, frais de repas voire frais de nuitée) pour toute mission ordonnée par l'Administration

VIII) Reprendre l'arrêté ministériel relatif à la tenue pour l'adapter aux besoins (hiver, été et montagne,) et homogénéiser les tenues de terrain ainsi que

les autres équipements (Marianne, gyrophare).

IX) Préparer un modèle d'arrêté type à l'attention des Préfets de département et leur demander de signer un arrêté cadre précisant les conditions de mobilisation et d'intervention des Lieutenants de Louveterie dans leur département

X) Rédiger une charte type en complément et inciter les associations départementales à la faire signer par l'ensemble des Lieutenants de Louveterie.

XI) Généraliser l'utilisation du site national, tant par l'ensemble des Lieutenants de Louveterie que par les DDT, à l'occasion du renouvellement des Lieutenants de Louveterie en 2024.

XII) Actualiser la circulaire de nomination en vue du renouvellement des Louvetiers en 2024

Forts de ses propositions, **Le 29 mai dernier**, accompagné d'Olivier BOUGETTE, votre trésorier, et de Julien Nicolas, votre secrétaire, nous avons été accueillis à l'Assemblée Nationale par, **Monsieur Pierre Morel A l'Huissier Député de la Lozère** et secrétaire à l'Assemblée Nationale et **Monsieur Fabien Lebrun Député de l'Ardèche**, tous deux membres du groupe chasse à l'Assemblée.

Nous leur avons fait part de nos préoccupations, face aux conditions dans lesquelles les Louvetiers de demain seront amenés à exercer leurs missions de service public.

Nous nous sommes appuyés sur le rapport de l'IGEDD, qui est tout à fait explicite et nous avons souhaité attirer l'attention des parlementaires sur la nécessité qu'il y avait de prendre en compte les recommandations qu'il préconisait dans sa conclusion pour adapter notre

statut aux exigences des missions qui nous seront confiées.

Leur réaction ne s'est pas fait attendre car dès le 31 mai 2024 Monsieur Pierre Morel a l'Huissier secrétaire de l'Assemblée Nationale adressait à Bruno LEMAIRE Ministre de l'Économie et des Finances un courrier afin d'attirer son attention sur la nécessité qu'il y avait d'entamer des travaux en vue d'une reconsidération du statut du Lieutenant de Louveterie et d'une revalorisation budgétaire. Dans le même temps il adressait un second courrier à Monsieur Christophe BECHU Ministre de la Transition Ecologique préconisant une révision de l'organisation administrative et organique du Lieutenant de Louveterie.

De son côté Monsieur Fabrice Brun député de l'Ardèche déposait une question écrite au Bureau de l'Assemblée Nationale à l'attention du Ministre de l'Environnement en vue d'entamer une réflexion sur la revalorisation du statut du Lieute-

nant de Louveterie et demandait au gouvernement quelles suites il entendait donner aux 12 recommandations formulées dans le rapport de l'IGEDD.

Nous espérons qu'ils seront entendus, et que leurs démarches seront couronnées de succès. Comme vous pouvez le constater, chers amis, même si notre statut ne fait pas toujours consensus et ce souvent par méconnaissance, il semble enfin que dans les sphères de l'Etat commence une prise conscience de l'importance de la place que tient notre institution dans la société moderne ; et que même certains de nos détracteurs soient à reconsidérer leur position. Nous restons convaincus que c'est à force de persévérance, que nous réussirons à obtenir des avancées qui correspondent à vos attentes, et pour cela je vous assure que vous pourrez compter sur la ténacité de vos représentants.

5 - Adoption des résolutions (Olivier Bougette)

Le Trésorier soumet à l'assemblée générale l'approbation des 5 résolutions suivantes :

1 - Adoption du procès-verbal assemblée générale 2023

2 - Adoption des comptes 2023

3 - Adoption du budget 2024

4 - Maintien de la cotisation à 35 €

5 - Donner quitus au Conseil d'Administration et à son Président pour effectuer les achats d'immobilisations qu'ils jugeraient nécessaires pour le fonctionnement de l'association

Les résolutions sont approuvées à l'unanimité.

6 - La parole aux invités

Gérard BEDARIDA Président d'honneur de l'ANCGG, intervient sur l'évolution des populations de grands gibiers sur le territoire national et sur les impacts engendrés par cette hausse.

David GAILLARDON adjoint au Directeur Général de l'OFB, nous présente l'actualité de l'établissement et les difficultés d'exercices des agents dans un contexte globalement compliqué, tant sur le plan sociétal que financier.

7 - Questions diverses

Un de nos confrère, Pierre-Henri DUMAS travaillant pour la DDCSPP revient sur une question posée par un de nos collègues sur la possibilité de bénéficier de sous-produits animaliers en vue leur utilisation par nos meutes.

Il en précise les modalités. Un article sera prochainement publié dans la lettre de la Louveterie afin d'apporter les détails de ces procédures.

8 - Proclamation des résultats :

Candidats	Ancienne Région
SAMAT Émile	Région PACA 04 Alpes de Hautes Provence, 05 Hautes Alpes, 06 Alpes Maritimes ,13 Bouches du Rhône, 83 Var, 84 Vaucluse
VLYM Arnaud	Alsace 68 Haut Rhin, 67 Bas Rhin
PIOC André	Bretagne 22 Côtes d'Armor, 29 Finistère, 35 Ille et Vilaine, 56 Morbihan
LEBECQ Alain	Poitou-Charentes 16 Charente, 17 Charente Maritime, 79 Les deux Sèvres, 86 Vienne
MONTAGNER Éric	Midi-Pyrénées 9 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute Garonne, 32 Gers 46 Lot, 65 Hautes Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn et Garonne
de SAINT PEREUSE Philippe	Région Centre 18 Cher, 28 Eure et Loire, 36 Indre, 37 Indre et Loire, 41 Loire et Cher, 45 Loiret

9 - Remise de médailles

Pierre Marleix

Notre ami Pierre a fait ses premiers pas en Louveterie dans le département de la Corrèze en 2004. Il a très vite à pris des responsabilités au sein de son association départementale en devenant successivement Vice-président en janvier 2010 et le Président en janvier 2015

Il devint ensuite président de la Région Limousin dont il est le représentant en tant qu'Administrateur national depuis 2016

Gérard COURCIER

Gérard est né le 11 septembre 1949 à Laval en MAYENNE Il a poursuivi des études Supérieures à la Faculté de Sciences et de Lettres de Caen où il sera diplômé.

« Il a toujours défendu avec ferveur les valeurs de la chasse au travers de sa fonction de Lieutenant de Louveterie, par son implication en tant qu'Administrateur national et veneur, surtout quand il s'agissait de mettre en valeur l'utilisation du chien courant.

Pierre est un Administrateur discret et efficace, sa collaboration est constructive, il est passionné de chiens courants et tout au long de ces dernières années, il a été fidèle à nos Assemblées Générales pour exposer au nom de la Louveterie son magnifique lot de chien.

Cette année encore il n'a pas hésité à proposer ses services pour motiver les Lieutenants de Louveterie afin qu'ils présentent leur meute

Depuis de nombreuses années Gérard a été fidèle à chacune de nos Assemblées Générales. Je lui ai succédé comme trésorier national, et en tant que voisin nous avons su entretenir des relations amicales et un dialogue constructif dans le respect des points de vue de chacun. Gérard avait compris combien il était important que le monde de la chasse et de la Louveterie restent liés pour faire face à la poussée croissante de nos opposants, et qu'il était urgent de ne pas faire de corporatisme.

pour notre Assemblée Générale. Ils seront l'emblème de la Louveterie, à notre village chien et vous pourrez juger de la qualité de leur prestation en passant à notre stand.

Aussi au nom notre Conseil d'Administration et plus particulièrement au nom du comité d'organisation de l'Assemblée Générale nous tenons à te remettre cette médaille et te remercions pour ton implication et ton dévouement.

Aujourd'hui bien qu'en très grande forme, il se trouve contraint de mettre fin à ses fonctions étant atteint par la limite d'âge, ainsi la Louveterie souhaite, au nom de notre Conseil d'Administration, lui remettre la médaille d'honneur en témoignage de notre reconnaissance pour tout le travail que nous avons pu accomplir ensemble au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nationale. Et je te dis Gérard un Grand Merci »

RAPPORT FINANCIER

Olivier BOUGETTE trésorier a présenté et procédé à l'analyse des comptes de l'exercice comptable 2023

L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes de notre association, nous vous joignons, sous forme d'un graphique en pourcentage, l'origine de nos ressources et la répartition de nos charges.

Le résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de 9 527 €. Il s'inscrit en régression significative par rapport à 2022 qui comportait encore un reliquat de subvention de 20 000 €

La trésorerie :

La trésorerie courante est saine puisque nos disponibilités financières pour l'exercice 2023 s'établissent à 310 965€.

Les ventes aux membres :

Elles sont en hausse à 35 270€ en 2023 contre 24 065 € pour 2022 qui était une année de renouvellement. Nous remercions Frédéric LEFIEF pour le travail effectué ainsi qu'Arnaud VLYM dans le transfert vers notre nouveau partenaire RIVOLIER en 2024.

Les cotisations :

Nous remercions nos adhérents, car la majorité des départements ont réglé leur cotisation avec ponctualité, le montant reste inchangé depuis plusieurs années et reste à 35€ par Lieutenant de Louveterie actif.

ANALYSE FINANCIERE ET BUDGET 2024

Nature des produits et charges	2022	2023	BUDGET 2024
Ventes / Redevance	24 065	35 270	7 000
Cotisations adhérents	57 430	60 165	60 000
Recettes repas Lamotte Beuvron	2 932	1 945	2 000
Reprise sur Provision pour stocks			
Subventions et produits divers	20 000		
Intérêts sur Placements	1 215	783	1 611
Produits exceptionnels			
TOTAL PRODUITS	105 642	98 163	70 611
Prix de revient des achats vendus	17 296	26 903	
Assemblée générale + Repas	5 284	3 652	4 000
Honoraires	2 173	6 240	6 000
Communication (Lettre louveterie, site internet, livre centenaire)	23 394	22 537	16 500
Travaux du conseil d'administration (Participations commissions, frais de bureau et conseils) ²	11 321	17 161	20 000
PTT, siège sociale, assurance, frais postaux, divers	1 655	8 095	7 911
(Subventions versées aux adhérents)	2 400	3 929	
(Amortissements et provisions)			
Charges financières (Commissions bancaires)	182	119	
Charges exceptionnelles	2 198		
TOTAL DES CHARGES	65 903	88 636	54 411
RESULTAT	39 739	9 427	16 200

Les charges de gestion courantes :

Les frais de Conseil d'Administration et de Bureau sont en augmentation directement corrélés aux travaux conduits par vos représentants. Nous poursuivons la réduction des coûts de communication et notamment les lettres de la Louveterie qui seront adressées en version dématérialisée.

Les subventions :

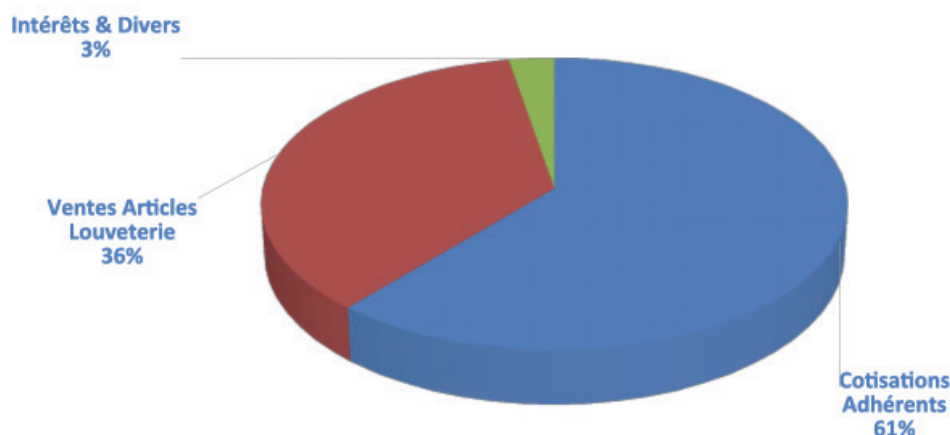
Ces subventions correspondent au montant versé par notre associa-

tion complété par la subvention reçue de notre ministère, auxquelles s'ajoutent la participation complémentaire des départements.

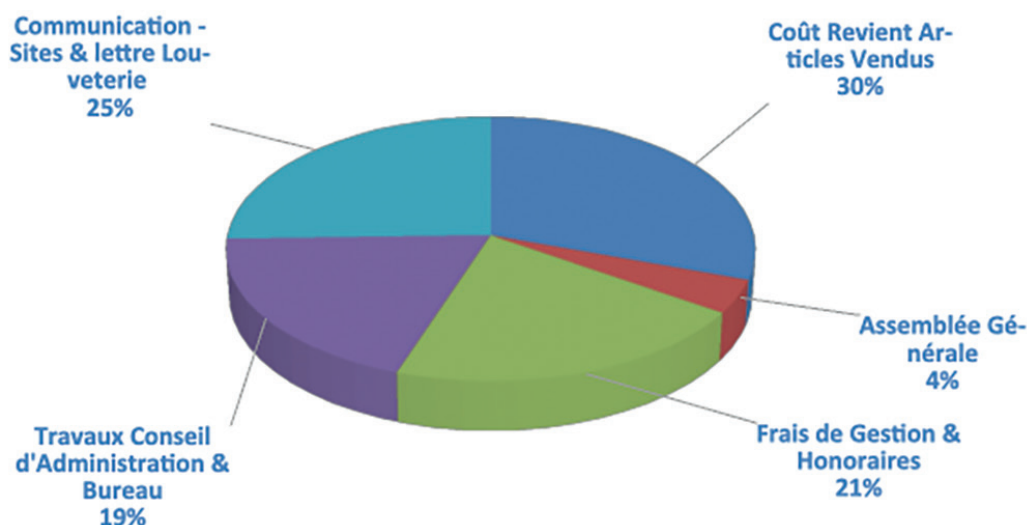
Budget prévisionnel 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 a été établi en tenant compte des changements structurels de la boutique, ainsi que de l'édition d'un nouveau guide dans le cadre des renouvellements.

Répartition ressources 2023



Répartition CHARGES 2023



Bilans 2022 et 2023

LE BILAN					
Actif	2022	2023	Passif	2022	2023
Actif immobilisé	40 126	50 577	Fonds propres	334 284	334 284
Stocks	4 517	15 200	Résultat	39 739	9 527
Autres créances	57 289	57 289	Total des fonds associatifs	337 727	347 255
Placements	246 641	252 568	Dettes	10 846	28 379
Trésorerie					
	348 573	375 633		348 573	375 633

Conclusion

Le cabinet comptable ALLIANCE EXPERT déclare que la comptabilité est conforme aux documents produits au cabinet comptable et que ces derniers n'ont fait l'objet d'aucun constat d'irrégularité. L'association est gérée selon la loi qui régit les associations loi 1901, sa situation financière est saine et avec 334 289 € de fonds associatifs et une trésorerie de 252 568 € elle peut envisager l'avenir avec sérénité

ADOPTION DES RESOLUTIONS

Les comptes 2023 et le budget prévisionnel 2024 qui ont été présentés à l'Assemblée Générale, ont été adoptés favorablement à l'unanimité.

Les comptes de l'association ont été vérifiés et validés par le Cabinet d'Expertise comptable ALLIANCE ESPET situé au 536 avenue de l'Hermitage Zone du Berret 30 200 BAGNOLS SUR CEZE



ACTUALITÉS LOUPS



Mise en œuvre du nouveau plan national d'actions

2024, une année de transitions

Suite à la publication, le 23 février dernier du nouveau plan national d'actions 2024 – 2029 sur le loup et les activités d'élevage, Fabienne BUCCIO, préfète coordinatrice de ce plan, a réuni ce jour les membres du Groupe National Loup afin d'échanger sur sa mise en œuvre.

Cette réunion a permis de rappeler le rôle crucial de la protection des troupeaux et de la nécessaire anticipation de l'arrivée du loup dans les territoires, dans un contexte où une hausse sensible de la prédation lupine est enregistrée au niveau national par rapport à l'an passé, en particulier dans les départements nouvellement concernés par la présence du loup. En ce sens, Fabienne BUCCIO a invité l'ensemble des préfets de départements concernés à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'accompagner les éleveurs en amont de la venue du loup, portant ainsi à près de 70 le nombre de départements éligibles au dispositif d'aide à la protection. Les premières perspectives de simplification du dispositif d'aide à la protection ont par ailleurs été dévoilées en séance.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a en outre présenté, comme chaque année, l'actualisation de l'estimation statistique de la population de loups qui découle de l'analyse des données génétiques collectées durant l'hiver 2022-2023 ainsi que le bilan du suivi hivernal 2023-2024.

L'estimation consolidée s'établit à 1003 loups (avec un intervalle de confiance compris entre 750 et

1350 individus). Cet intervalle de confiance s'est accru ces dernières années à mesure que la population de loups croissait et se dispersait.

Le suivi hivernal s'est déroulé du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024 selon des modalités nouvelles, pour assurer la transition avec la nouvelle méthode d'estimation annoncée dans le PNA pour 2025.

Cette nouvelle méthode d'estimation, mieux adaptée aux caractéristiques actuelles de la population, sera fondée exclusivement sur l'étude des données génétiques et fera l'objet d'un arrêté ministériel d'ici la fin de l'année. Elle permettra l'annonce en fin de chaque année d'une estimation unique permettant d'assurer le suivi de la population lupine et la définition du plafond de tirs dérogatoires conformément aux textes

en vigueur. Parmi les nouvelles modalités figurent notamment :

- une hausse sensible du nombre d'analyses génétiques envisagées (augmentation de 50 % des indices génétiques récoltés au cours de cet hiver),
- un plan d'échantillonnage spatialisé à une maille de 100 km² (permettant une prospection ambitieuse du territoire national avec des objectifs chiffrés d'indices à récolter par maille), particulièrement adaptée pour bien intégrer les nouveaux territoires de présence du loup ;
- une réduction des délais d'analyse et une transparence en temps réel des résultats obtenus pour informer tous les acteurs.

Pour cette année de transition entre deux méthodes, le plafond de 209 loups pouvant être prélevés a été établi fin décembre 2023 sur la base de l'estimation découlant de l'arrêté ministériel en vigueur. Fabienne BUCCIO a aussi rappelé la primauté de la protection et le principe de défense des troupeaux. Elle a enfin annoncé la mise à disposition d'un outil cartographique visant à répondre aux demandes de transparence sur les suites réservées aux indices collectés.

Le groupe national loup a par ailleurs permis de revenir sur certains sujets majeurs évoqués lors de la dernière réunion tels que l'indemnisation des pertes indirectes subies par les éleveurs ou la défense des troupeaux bovins. À cette occasion, ont notamment été présentées :

- les principales pistes de travail à l'étude pour indemniser au plus juste les pertes consé-

Protocole de tir du Loup

Instructions complémentaires relatives aux nouvelles conditions permises dans les tirs de défense simple pour les Louvetiers

Quelques règles évoluent :

- L'éclairage n'est plus obligatoire lors du tir
- Le déplacement des carcasses reste à l'appréciation du SD de l'OFB
- Possibilité de porter à 2 tireurs par lot distants d'animaux en régime général
- Possibilité de porter jusqu'à 3 tireurs à titre exceptionnel et dérogatoire.
- Désignation d'un Lieutenant de Louveterie référent Loup par département
- Mobilisation des Louvetiers dans les délais les plus brefs après une attaque (48 à 72h suivant le cas)
- La formation dispensée par la BMI DGPT évoluera vers une formation qualifiante afin d'acter les compétences acquises et les aptitudes à conduire les opérations de tir dans le respect de règles en vigueur.



cutive à la perturbation du troupeau suite à des cas de prédation, que ce soit en matière d'avortements, de baisses de lactation ou sur le volet de la sélection génétique ;

- la prolongation jusqu'à fin 2025 des expérimentations engagées en Savoie et Haute-Savoie en matière de défense de troupeaux bovins, moyennant la poursuite des efforts engagés en matière de réduction de la vulnérabilité des élevages concernés.

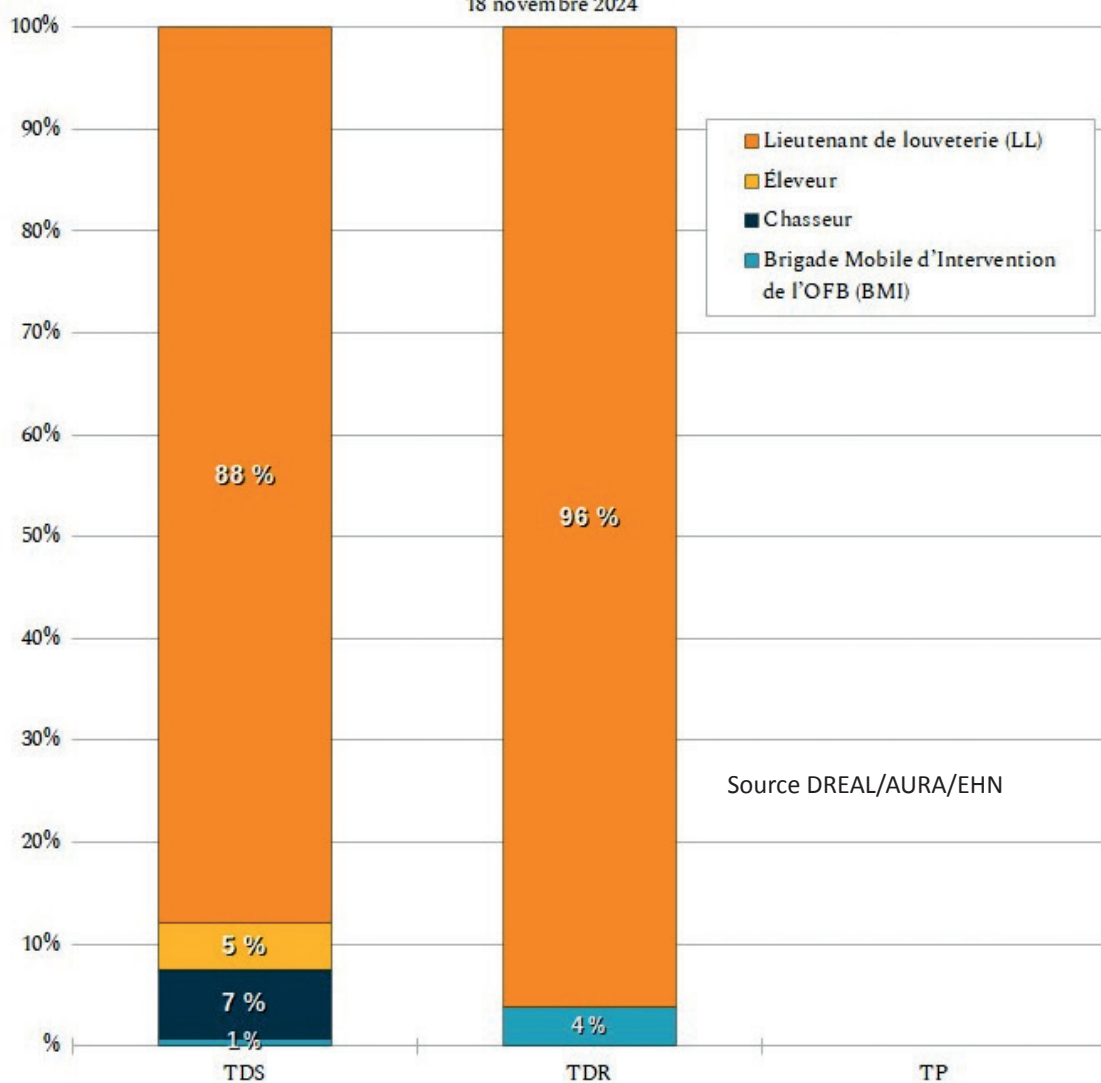
Enfin, les dispositions envisagées pour améliorer la communication et l'information de l'ensemble des parties prenantes concernées ont également été partagées avec les membres du groupe qui seront prochainement consultés sur une stratégie de communication et de valorisation du pastoralisme et de la conservation du loup.

Communiqué de presse du 24 mai 2024 de la préfète coordinatrice du plan National d'action "loups et activités d'élevage "



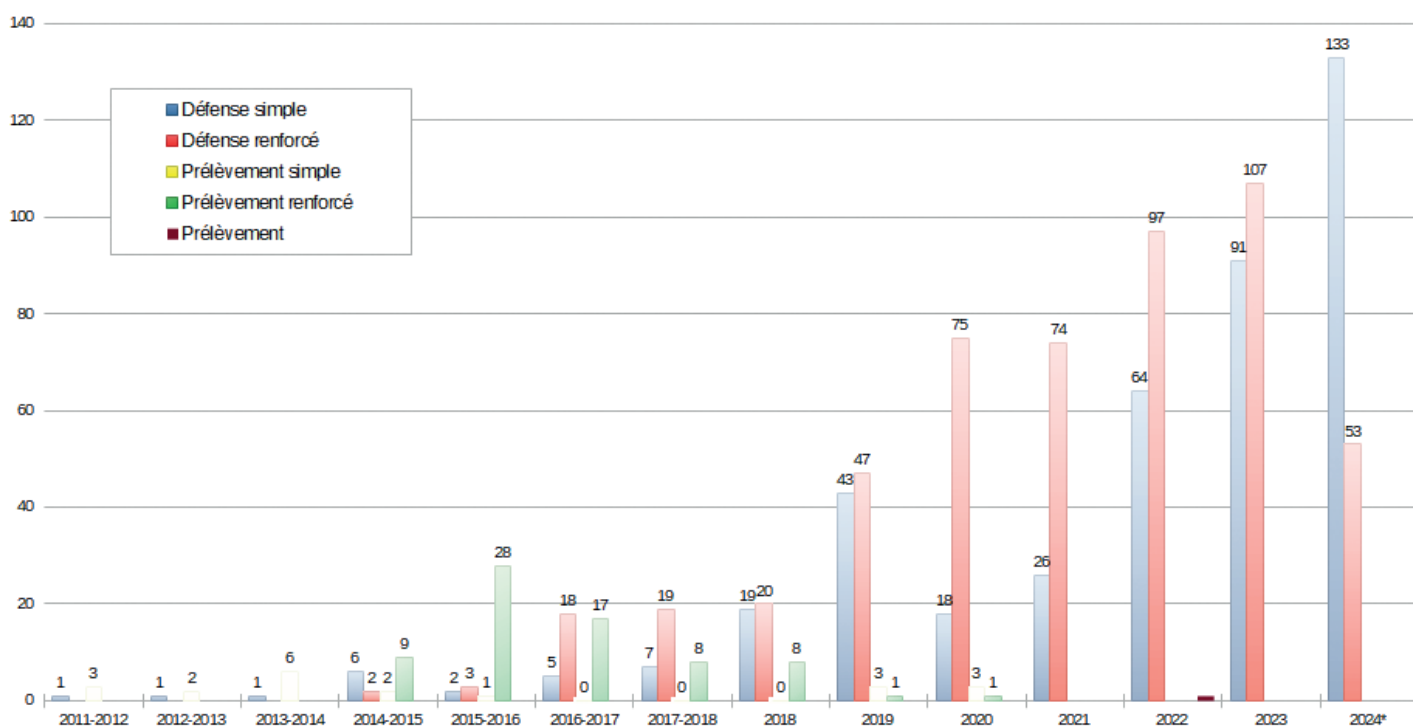
Modalités et tireurs - tirs légaux

18 novembre 2024



Source DREAL/AURA/EHN

Evolution des tirs par modalité de 2011 à 2024 (données au 18/11/2024)



Source DREAL/AURA/EHN

Suivi de la mise en œuvre du protocole d'intervention 2024

Date de mise à jour : 15 novembre 2024

 PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES PRÉFÈTE COORDONNATRICE SUR LE LOUP <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Plafond autorisé pour l'année 2024 (1)	Nombre de loups détruits illégalement (A)	Nombre de loups détruits légalement (B)	Nombre de loups décomptés du plafond 2024 (A+B)	
	209	8	186	194	

Région	Département (2)	Nombre d'arrêtés de tirs de défense simple en vigueur (3)	Nombre d'arrêtés de tirs de défense renforcée en vigueur (3)	Nombre d'arrêtés de tirs de prélèvement en vigueur	Nombre de loups détruits légalement
		TDS	TDR	TP	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	1	0	0	1
	Allier	0	0	0	
	Ardèche	23	0	0	
	Cantal	23	0	0	
	Drôme	196	3	0	6
	Isère	252	9	0	10
	Loire	0	0	0	
	Haute-Loire	0	0	0	
	Puy-de-Dôme	0	0	0	
	Rhône	0	0	0	
	Savoie	277	5	0	29
	Haute-Savoie	179	0	0	7
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	14	0	0	
	Doubs	21 *	0	0	5
	Jura	6	0	0	1
	Nièvre	0	0	0	
	Haute-Saône	0	0	0	
	Saône-et-Loire	24	0	0	
	Yonne	2	0	0	
	Territoire-de-Belfort	0	0	0	
Bretagne	Finistère	0	0	0	
	Côtes-d'Armor	0	0	0	
Centre-Val de Loire	Cher			0	
Grand Est	Ardennes	0	0	0	
	Aube	0	0	0	
	Marne	0	0	0	
	Haute-Marne	4	0	0	
	Meurthe-et-Moselle	2	0	0	
	Meuse	1	0	0	
	Bas-Rhin	0	0	0	
	Vosges	6	0	0	
Normandie	Calvados			0	
	Eure			0	
	Manche	0	0	0	
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	0	0	0	1
	Creuse	0	0	0	
	Pyrénées-Atlantiques	11	0	0	
	Vienne	0	0	0	
	Haute-Vienne	1	0	0	
Occitanie	Ariège	0	0	0	
	Aude			0	
	Aveyron	40	6	0	
	Gard	11	0	0	
	Hérault	17	0	0	
	Lot	6	0	0	
	Lozère	114	0	0	3
	Hautes-Pyrénées	1	0	0	
	Pyrénées-Orientales			0	
	Tarn	24	0	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	614	36	0	36
	Hautes-Alpes	493	30 *	0	18
	Alpes-Maritimes	186	39	0	55
	Bouches-du-Rhône	6	0	0	
	Var	89	7	0	14
	Vaucluse	11	0	0	
Total		2655 TDS	135 TDR	-	186
Loups ayant fait l'objet d'un acte de destruction illégale – enquête judiciaire en cours			-		8

(1) - Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (Canis lupus) dont la destruction pourra être autorisée chaque année

(2) - Départements avec au moins un dommage indemnisé en 2022 et/ou 2023

(3) - Données réactualisées entre le 05 et le 14 juin 2024

* Autorisations en cours d'instruction au 17/06/2024

Julien NICOLAS
Le secrétaire

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Conformément à nos statuts, le tiers des membres du bureau est renouvelé tous les deux ans.

Le président Alain BRISARD, actuellement en poste étant atteint par la limite d'âge lors du prochain mandat 2025-2029 ne souhaite pas se représenter au bureau de notre conseil d'administration.

Plusieurs candidats se proposent d'intégrer ce nouveau bureau. Des élections à bulletin secret sont organisées lors du conseil d'administration du 29 novembre à la Maison de la Chasse et de la Nature.

Sur les 22 administrateurs, 20 ont voté en présentiel et deux par procuration.

Le vote ainsi que le dépouillement sont contrôlés par deux accesseurs et deux scrutateurs, tous deux membres du conseil d'administration, sans être candidats.

A l'issue du vote le résultat du scrutin est présenté aux administrateurs.

Sont élus au premier tour à la majorité des suffrages exprimés :



Fonction	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Code postale	Ville	Téléphone	Région	Adresse mail
Président	M	NICOLAS	Julien	368 rue du Bac	07500	GUILHERAND	06 74 68 16 85	Rhone Alpes	Jl.Nicolas@cnr.tm.fr
Vice-Président	M	LE NORMAND	Michel	20, rue de Crapin	60840	BREUIL-LE-SEC	06 08 25 07 71	Picardie	le.normand.michel@outlook.fr
Secrétaire	M	VLYM	Arnaud	10 rue des merles	68870	Barthenheim	06 20 96 01 44	Alsace	a.vlym@louv68.fr
Trésorier	M	BOUGETTE	Olivier	290 chemin des chasseurs	34190	Laroque	06 84 35 88 88	Languedoc Rousillion	o_bougette@hotmail.com
Secrétaire adjoint	M	MARLEIX	Pierre	Recounergues	19290	Sornac	06 63 24 10 85	Limousin	pierre.marleix@wanadoo.fr
Trésorier adjoint	M	SAMAT	Emile	Villa l'Olivière, 1083 chemin de la Barbarie	83270	St Cyr sur Mer	06 88 90 52 11	P.A.C.A	emilesamat@gmail.com
Représentant Groupe National Loup	M	MASUEZ	Christian	7 lieu dit La galoche	71210	St Laurent d'andenay	06 61 55 63 05	Bourgogne	masuez.christian@sfr.fr

RETOUR SUR LE CAS DU LOUP DE VALBERG

Un jeune loup gris dénutri, soigné et relâché en 2020

La première opération de sauvetage et de relâcher d'un loup sauvage en France a été réalisée avec succès en août 2020 suite à la découverte d'un louveteau en détresse neuf mois plus tôt sur la commune de Valberg dans les Alpes-Maritimes. Bien rétabli et prêt à recouvrer une vie sauvage dans une zone jugée adéquate, le jeune loup a été suivi pendant 86 jours avec un collier GPS avant de disparaître des radars. Une enquête judiciaire, classée sans suite, a été menée afin de connaître les causes de sa disparition, suite à la découverte de son collier émetteur en janvier 2021. La discrétion imposée par la procédure judiciaire étant maintenant levée, nous pouvons désormais récapituler les faits.

Prise en charge du louveteau maigri et malade

Fin 2019, un Loup gris âgé de moins de six mois est signalé sur la commune de Valberg dans les Alpes-Maritimes. Ce louveteau,



Photographies du louveteau de Valberg à sa prise en charge en centre de soin de la faune sauvage

livré à lui-même, subsiste en se nourrissant dans les gamelles des chats du village. Une opération de capture est organisée dans le cadre d'une collaboration entre les services de l'OFB et du SDIS 06. Le 2 novembre 2019 une équipe mixte composée d'agents de l'OFB et d'un vétérinaire sapeur-pompier capturent cet animal par télé-injection afin de le soumettre à un examen

sanitaire. L'individu est en état de dénutrition avancée et atteint de gale sarcoptique. Il est placé en centre de soins spécialisés sur la faune sauvage dès le 3 novembre où il a pu être nourri et soigné par des personnes habilitées. Le jeune loup ayant retrouvé toutes ses facultés physiques et ayant été jugé non imprégné par l'Humain, la question de son relâcher était soulevée.

L'opération de relâcher

Le 24 juillet 2020, la ministre de la Transition écologique (MTE) décide que le relâcher en milieu naturel est la solution la plus pertinente pour cet animal. Suite à cette décision, un protocole est élaboré dans le but d'assurer la survie de l'animal en définissant une zone de relâcher adaptée, notamment afin de limiter les risques qu'il n'entre en contact avec l'Humain ou ses activités pastorales. Il s'agissait de trouver un territoire domanial, éloigné des habitations et ne comportant pas de





Photographie du relâcher du loup de Valberg la nuit du 4 août 2020

troupeaux ovins à proximité pour limiter les risques de dommages.

Ainsi, le site de relâcher a été identifié près de Lus-la-Croix-Haute, en limite entre les Hautes-Alpes et la Drôme. Les difficultés de régénération forestière liées aux fortes densités d'ongulés sauvages étaient un paramètre supplémentaire pris en compte dans ce choix.

Le 4 août 2020, l'opération de relâcher du loup de Valberg est mise en place (Figure 2), mobilisant une équipe restreinte. L'individu est alors équipé d'un collier GPS-GSM (par cette technologie, les géolocalisations sont téléchargées lorsque l'animal se rapproche d'un relais téléphonique) avec émetteur VHF, ce qui permet de suivre ses déplacements et de s'assurer qu'il ré-adopte bien un comportement

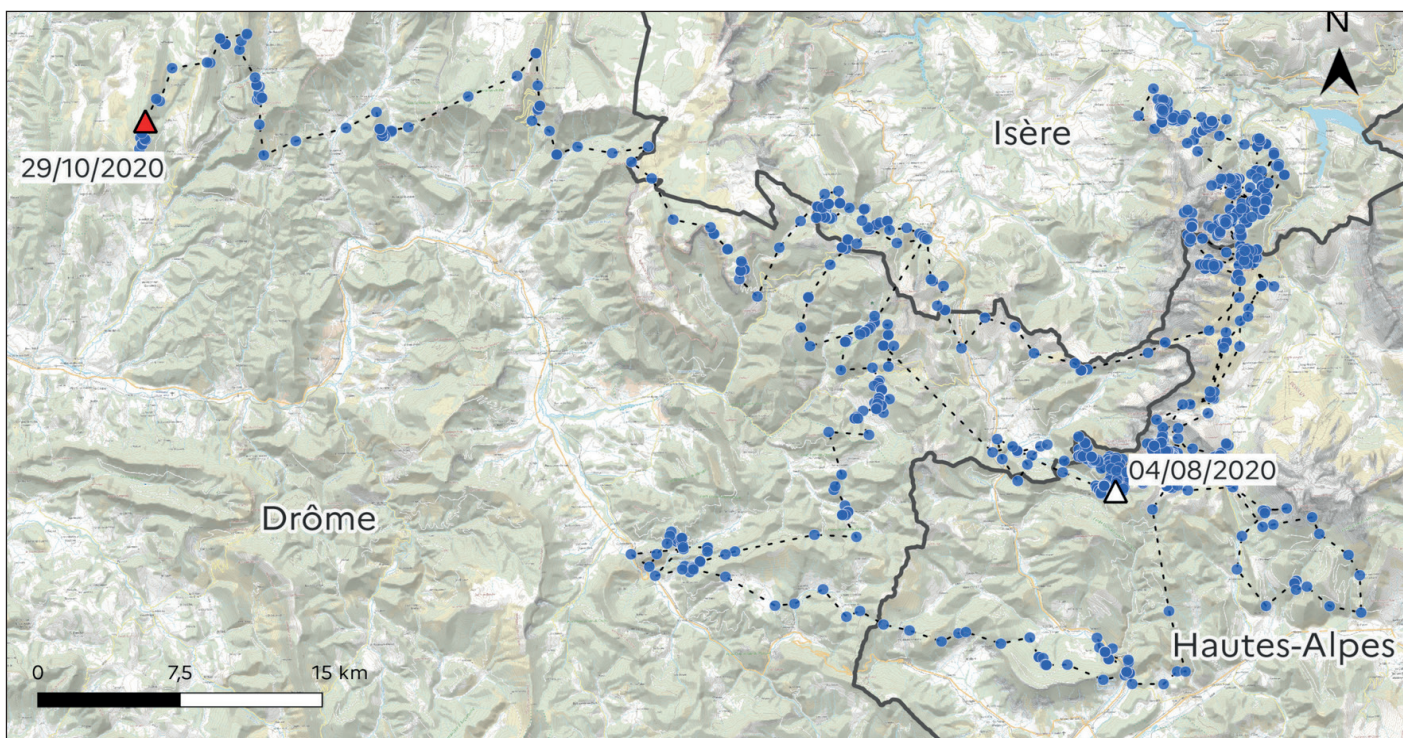
sauvage. En outre, cet équipement autorise la localisation de l'animal pour un éventuel retrait en cas de prédation avérée sur les troupeaux domestiques. Une communication institutionnelle a ensuite été faite par le MTE aux membres Groupe National Loup en date du 28 août 2020 pour les informer du relâcher de cet animal.

Au total, 1 790 localisations ont pu être obtenues entre le 4 août 2020 et le 29 octobre 2020, date à partir de laquelle le collier émetteur a cessé d'émettre les géolocalisations (Figure 3 et Figure 4). Sur ces 86 jours, le jeune loup a parcouru plus de 603 km, couvrant un territoire de 1 522 km². Durant cette période, il est revenu plusieurs fois sur certaines zones, dont celle du relâcher. Il a traversé des secteurs de meutes de loups connues, ainsi que plusieurs routes. Aucune observation près d'une zone habitée n'a été signalée, attestant que l'individu n'était pas imprégné par l'Humain malgré les soins dont il a bénéficié. D'autre part, les localisations de cet animal indiquent qu'il n'aurait pas été impliqué dans des attaques sur du bétail. Au cours de ses pérégrinations, cet animal a pu être photographié par des pièges photographiques posés pour le suivi de l'espèce.

L'animal évoluant sur des zones parfois dépourvues de réseau téléphonique, il était fréquent que les données de l'émetteur GSM ne soient collectées qu'au bout de plusieurs semaines. Les dernières données GPS du 29 octobre ont localisé l'animal entre les communes de Gigors-et-Lozeron et Plan-de-Baix dans la Drôme.

Suite à l'absence de signal pendant près de quatre semaines, des opérations de recherche par VHF ont été organisées le 27 novembre 2020, mais sans succès. Ce n'est que le 22 janvier 2021 que le collier GPS est signalé à l'OFB par un tiers. Il aurait été retrouvé le 20 janvier le long d'une route départementale, près de la commune de Plan-de-Baix (Drôme).



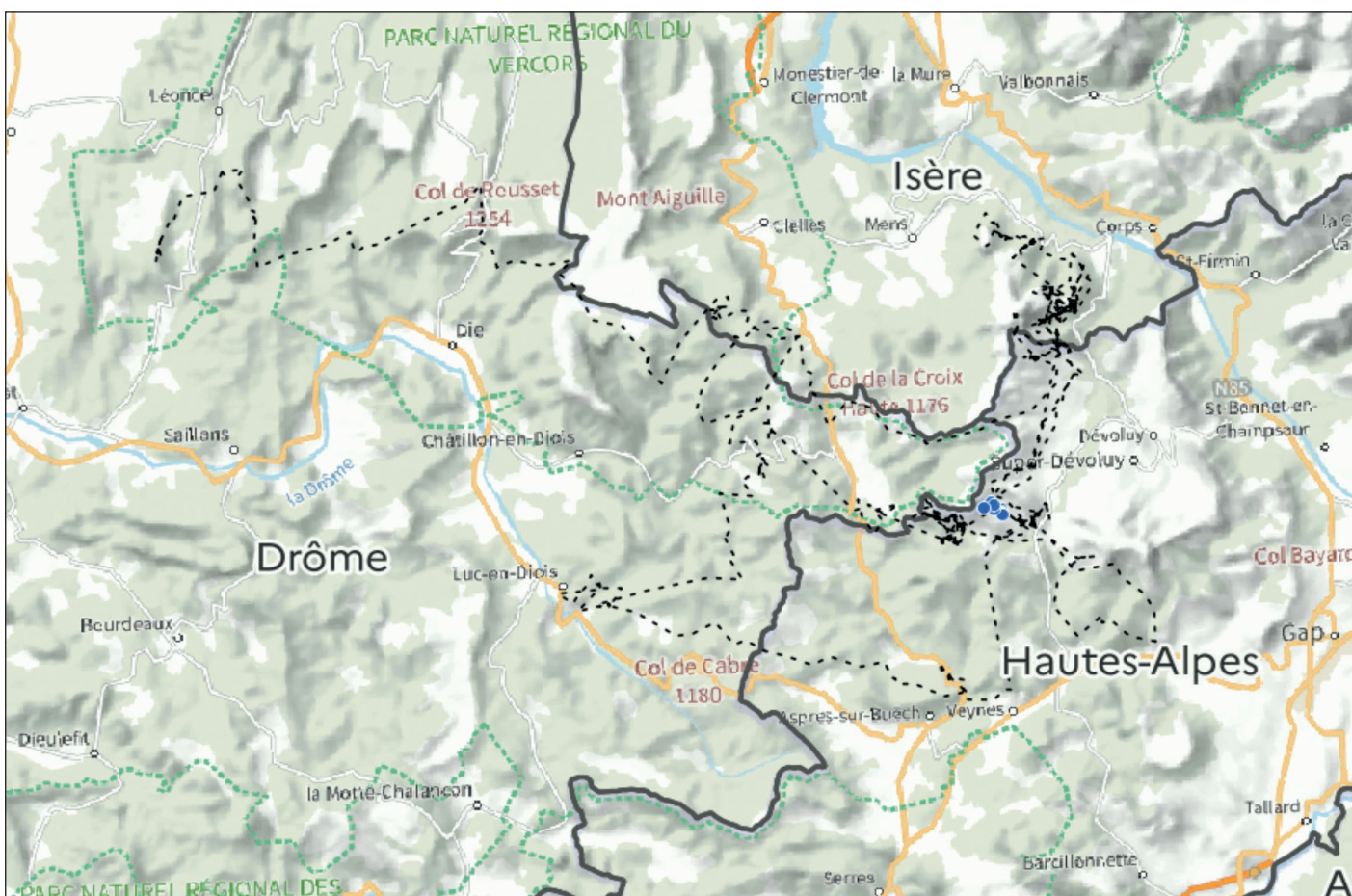


- Départements
- Points GPS enregistrés
- Tracé du déplacement
- △ Début du suivi (relâcher)
- △ Fin du suivi

Source des données : réseau Loup-lynx
Fonds cartographiques : Plan IGN V2
Système de coordonnées : EPSG 2154
Réalisation : OFB, novembre 2024



Cartographie des localisations du loup de Valberg entre le 4 août 2020 et le 29 octobre 2020 obtenues grâce aux données GPS-GSM



Déplacements quotidiens du loup de Valberg entre le 4 août 2020 et le 29 octobre 2020

Une enquête judiciaire particulière

La découverte singulière du collier émetteur chez un particulier (Figure 5) a mené à l'ouverture d'une procédure judiciaire le jour même. L'objectif était de déterminer les causes de la disparition du loup de Valberg et de lever les soupçons sur une potentielle implication humaine. Le secret de l'instruction a été préservé durant toute la durée de l'enquête.

Jusqu'au 10 décembre 2021, date de clôture de la procédure, plusieurs personnes ont été interrogées et les services de la police scientifique ont été mobilisés. Des recherches d'une potentielle dépouille ont été réalisées sur la route départementale, mais sans résultat.

Le collier en cuir avait des fibres arrachées, mais pas de coupure. Le boîtier en plastique du collier présentait des marques et des éraflures, ce qui a amené les experts à privilégier l'hypothèse d'un choc par un véhicule avec traînée sur route bitumée. L'extraction des données enregistrées par le boîtier a permis de déterminer que le collier s'était retrouvé immobile, au bord de la route, à partir du 13 novembre 2020, date de la présumée collision. Cela montre par ailleurs que l'animal a continué à se déplacer entre le 29 octobre et le 13 novembre 2020, mais dans un secteur trop éloigné d'un réseau téléphonique, empêchant le téléchargement de ces dernières localisations.

Ainsi, l'affaire est classée sans suite pour absence d'infraction caractérisée par le Parquet de

Valence. L'animal est très certainement mort, même si aucune dépouille n'a été retrouvée. L'hypothèse que le loup de Valberg ait survécu au choc en perdant son collier reste peu probable, d'autant plus que l'individu n'a pas été détecté par les suivis génétiques les années suivantes.

Ce que l'on peut retenir

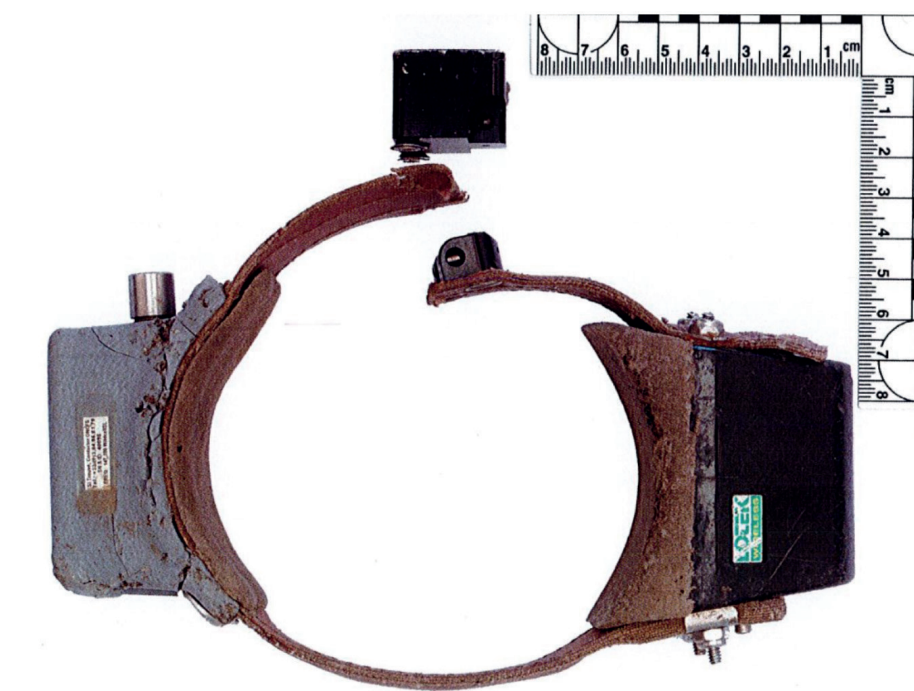
Cette opération a essuyé de nombreuses polémiques, dès la prise en charge du louveteau jusqu'à la fin de l'enquête judiciaire. Le relâché d'un loup en détresse après soins demeure un sujet sensible en France, touchant autant les acteurs impliqués dans la protection de l'espèce que ceux soumis à son impact.

Bien que controversé, ce sauvetage a tout de même été une réussite du point de vue technique. Tout d'abord le vétérinaire et le centre de soin de la faune sauvage ont effectué un travail exemplaire, permettant à l'animal de retrouver toutes ses facultés. Le jeune loup a pu être relâché sans être imprégné

par l'Humain et s'est réadapté à un mode de vie sauvage. Il n'est pas retourné dans les jardins rechercher de la nourriture pour animaux domestiques comme on aurait pu le craindre. De plus, le site a aussi été bien choisi, puisque l'individu a vite adopté un comportement typique de recherche de territoire, en subvenant à ses besoins grâce aux proies sauvages.

Finalement, cette expérience de relâcher a suscité une grande curiosité car il s'agit d'une première en France. Les questions autour de l'affaire judiciaire classée sans suite participent à cette émulation. Le loup de Valberg fait même l'objet d'un livre écrit par la romancière Pauline Briand qui sera publié le 8 novembre.

Cet article est publié avec l'aimable autorisation de Nicolas JEAN de la direction des grands prédateurs terrestres de l'OFB. Tous droits réservés



DÉMISSION DU PRÉSIDENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L' AISNE

Aisne, le 26 octobre 2024



Après près de dix ans de service dévoué, j'ai annoncé ma démission de mes fonctions de Président des Lieutenants de Louveterie de l'Aisne et de Lieutenant de Louveterie à la suite d'accusations de partialité et d'un manque de confiance. Cette décision, prise après une longue réflexion, marque la fin d'une décennie d'engagement passionné. J'ai rencontré divers défis au cours de

mon mandat, notamment des difficultés à progresser en raison de décisions administratives qui ont parfois rendu mon travail sur le terrain complexe, en particulier concernant les arrêtés relatifs aux tirs de nuit.

Malgré mes efforts pour organiser des opérations d'effarouchement et de destruction des sangliers, j'ai dû faire face à des restrictions qui ont limité l'efficacité de ces interventions.

En effet, pour la réussite des missions de gestion de la faune une bonne collaboration et communication avec les autorités compétentes sont indispensables.

J'ai exprimé mon profond regret face à

cette situation, tout en soulignant les nombreux souvenirs positifs de mes années de service.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de mon mandat, et j'espère que mon départ permettra des améliorations dans la gestion de la faune et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Je souhaite le meilleur pour l'avenir et j'espère que mon départ servira de catalyseur pour des changements positifs au sein de notre organisation et de nos interventions.

Alexandre HUON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU LOIRET

Le 4 octobre 2024 à la préfecture.

Allocution de la Préfète du Loiret, Mme Rochas :

Mme Rochas, Préfète du Loiret et de la région, a ouvert l'Assemblée Générale par des remerciements sincères adressés aux Lieutenants de Louveterie, soulignant leur sens du service public et leur engagement constant. Elle a exprimé sa reconnaissance pour le travail souvent effectué de nuit et pour les nombreuses heures consacrées aux discussions et aux prises de décision en faveur de la gestion du grand gibier. Selon elle, l'État a pleinement conscience de l'importance du rôle des Lieutenants dans la régulation des populations de grand gibier, des animaux qui causent des dégâts considérables aux cultures.

Elle a rappelé que ces dégâts, dans le contexte actuel de crise économique et climatique en agriculture, sont amplifiés par des mauvaises récoltes, la

hausse des prix et la concurrence internationale. En 2022, les dégâts causés par le grand gibier ont atteint un sommet de 3 millions d'euros, un chiffre soutenu par l'État en collaboration avec la fédération de chasse, mais elle a souligné que l'engagement des 15 000 chasseurs du territoire serait indispensable pour réduire ces impacts.

Mme Rochas a également insisté sur le rôle crucial des Lieutenants, qui, grâce à leurs interventions, prélèvent environ 5 % des animaux chaque année, compensant ainsi le manque de chasseurs actifs. Bien qu'elle n'ait pas détaillé les aspects techniques de leurs actions, elle a exprimé ses remerciements chaleureux pour le travail accompli et a souligné l'importance du renouvellement des Louvetiers.

En 2025, 10 Louvetiers repartent, 3 nouveaux arrivent, et deux Lieutenants ont été honorés par la remise de

la Médaille des 100 ans de la Louveterie, frappée à leurs noms :

- M. Daniel Bazin, ancien président de l'association, qui a servi comme Lieutenant de Louveterie pendant 20 ans, après avoir été à la tête de la 2ème puis de la 8ème circonscription.
- M. Tanguy, Louvetier depuis 2015, qui s'est illustré par son dévouement, son sens de l'écoute, et son aptitude à jouer un rôle diplomatique entre les différents acteurs locaux.



MISE À L'HONNEUR

A l'occasion de l'Assemblée Générale des Lieutenants de Louveterie de l'Oise, le 10 septembre 2024, Madame Victoire LANTREIBECQ, Sous-préfète et Directrice de cabinet de la Préfète de l'Oise a remis à notre secrétaire et ami Xavier BOULNOIS,

la Grande Médaille de la Louveterie, en reconnaissance des dix années pendant lesquelles il s'est totalement investi dans la fonction. En fin d'année 2024, il sera atteint par la limite d'âge.



LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CHARENTE MARITIME

Le département compte 19 Lieutenants de Louveterie avec un département très hétérogène et du biotope très diversifié : les îles de Ré et d'Oléron, des plaines agricoles cultivées, des secteurs très boisés et certains secteurs très urbanisés. Chaque Lieutenant de Louveterie a ses problèmes surtout pour la régulation du sanglier. On a dû s'adapter à l'explosion de la population de sangliers dans le département (1186 sangliers prélevés en 2000 contre plus de 6000 lors de la dernière campagne).

Les Lieutenants de Louveterie interviennent pour une grande partie sur le sanglier, le chevreuil dans les secteurs où il y a de la vigne, le blaireau qui cause des dégâts aux cultures mais aussi aux infrastructures (route, chemin de fer), pigeons ramiers et corvidés aux périodes de semis et récolte de pois. Bien sûr le renard est régulé soit aux chiens courants ou en déterrage pour protéger les élevages

de volailles. Le piégeage est utilisé pour les blaireaux sachant que le sud du département est touché par la tuberculose bovine donc les blaireaux sont piégés puis analysés (mission sylvatub) et de plus en plus pour le sanglier.

Notre activité est en constante augmentation, passant de 268 missions en 2021 à 465 missions confiées par arrêté préfectoral en 2023

Quelques interventions dans les secteurs où il est compliqué de réguler les animaux le tir de nuits peut être une solution mais les battues aux chiens courants restent un mode d'intervention privilégié. Voilà nos activités en Charente Maritime.

Le 6 mars dernier M Brice Blondel, Préfet de la Charente Maritime nous a reçu à la Préfecture de La Rochelle et après un discours très chaleureux a remis plusieurs médailles : 4 mé-

dailles aux anciens Louvetiers partis, ayant atteint la limite d'âge et 4 médailles aux Lieutenants de Louveterie encore en service ayant plus de 25 ans de fonction.

Plusieurs sujets ont été abordés comme les relations avec la DDTM et la Fédération des Chasseurs. En Charente Maritime nous avons d'excellentes relations avec la DDTM ainsi qu'avec la Fédération des Chasseurs ce qui facilite grandement l'organisation de nos missions. Nous devons également être à l'écoute du monde agricole et faire preuve de pédagogie auprès des non chasseurs.

Voilà, je pense avoir fait le tour de notre beau département avec une équipe de collègues très efficace et une ambiance sympathique avec un renouvellement qui se profile à la fin de l'année.

Thierry Landré
Lieutenant de Louveterie 17

LE 12 JUIN 2024

Le 12 juin 2024, Monsieur Christophe MIRMAND Préfet des Bouches du Rhône, recevait dans les salons de la Préfecture les représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'ONF, les Lieutenants de Louveterie des Bouches du Rhône et Emile SAMAT Président de l'Union Régionale des Lieutenants de Louveterie de la région PACA et membre du Bureau National, pour décerner à Michel DAVID l'Honorariat des fonctions de Lieutenant de Louveterie pour les avoir exercées avec efficacité durant 35 ans.

Michel DAVID qui était accompagné de son épouse Danielle, a reçu également de la part d'Emile SAMAT qui représentait Monsieur Alain BRISARD Président National, la médaille du centenaire de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie. Il lui avait également déjà remis la mé-

daille de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Au-delà des missions opérationnelles de la louveterie sur tous les terrains par tous les temps pour la protection des cultures, la sécurité publique et la protection des troupeaux, Michel DAVID était engagé dans l'action administrative aux côtés des services de l'Etat et de la DDTM en temps que membre actif de la CDCFS depuis 30 ans ainsi que des fonctions de responsabilité comme président de l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie depuis 2004 et secrétaire général de l'Union Régionale de Louveterie de la Région PACA depuis 2017.

A noter également que Michel DAVID est inscrit sur la Liste Nationale des formateurs référents depuis 2008 pour la formation des chasseurs à la

réalisation de l'examen initial du gibier sauvage.

Cette belle cérémonie s'est terminée par une réception et le partage du verre de l'amitié au cours de laquelle d'importantes discussions furent engagées.



HOMMAGES

Hommage à Gilbert Dega



Décède le 11 mars 2024

Quelques lignes mais il nous faudrait tout un livre pour rendre hommage à un homme, à un Père, à un ami pour nous avant tout à un Louvetier !

Nous nous souvenons aujourd'hui de Gilbert DEGA. Louvetier depuis 2002 et il le restera pour toujours dans nos mémoires.

Un gardien des forêts, des plaines et des créatures qui y habitent pour y trouver un équilibre. Son nom résonne à travers les bois et les collines qu'il a arpentés, les animaux qu'il a protégés, et les histoires qu'il a partagées.

Avec chaque pas dans la nature, il incarnait l'esprit de préservation et de respect envers notre environnement. En tant que Louvetier, il était bien plus qu'un simple gardien, Il était le gardien de l'équilibre entre l'homme, et la nature, veillant à ce que chaque créature puisse prospérer dans son habitat naturel.

Sa passion pour les chiens, la chasse et les traditions était contagieuse. Il inspirait ceux qui le rencontraient à apprécier la beauté et la diversité de la faune et de la flore qui nous en-

tourent. Mais plus que cela, il était un ami fidèle et un mentor pour ceux qui partageaient sa passion.

Sa sagesse et son dévouement étaient des sources d'inspiration pour nous tous.

Aujourd'hui, alors que nous disons adieu à notre Louvetier bien-aimé nous nous engageons à perpétuer son héritage. Nous promettons de continuer à protéger et à préserver les merveilles naturelles qu'il aimait tant. Que son esprit continue à errer librement dans la nature qu'il a tant aimée.

Parti bien trop tôt ce matin-là pour toujours, tu laisseras un vide immense autour des tiens.

Les Louvetiers de la Haute-Garonne expriment leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Hommage à Gérard Chalandre

En mars dernier, notre collègue et ami Gérard CHALANDRE, nous a quitté suite à une longue maladie qu'il n'a pas pu combattre. Nous garderons de lui la mémoire d'un homme sympathique, dévoué, toujours avec un sourire démontrant sa gentillesse et son respect envers les autres.

Après une longue carrière dans l'éducation nationale, il savait reconnaître la valeur des gens. Toujours disponible il aimait le contact avec le monde de la chasse en général et plus particulièrement dans la Louveterie. Il fût nommé Lieutenant de Louveterie dans la Nièvre en 1991, puis pris les fonctions de Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Nièvre succédant ainsi à Lucien MICHEL jusqu'en 2022, atteint par la limite d'âge à 75 ans. Il a été Président des Louvetiers de Bourgogne, puis avec la fusion des régions devient Président de la Région BOURGOGNE-

FRANCHE-COMTE de Louveterie. Il a exercé plusieurs mandats d'administrateur au sein de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France.

Gérard était un homme de terrain, à l'écoute, ayant le sens du management, ce qui n'est pas facile de nos jours.

Il aimait surtout son Morvan qu'il a sillonné de long en large. La chasse qu'il y pratiquait avec respect de la législation en vigueur, a fait partie d'une grande activité dans sa vie. D'ailleurs ses compétences, son savoir faire, ses connaissances de la nature et surtout de la faune, lui ont valu son élection au conseil d'administration de Fédération des Chasseurs de la Nièvre pendant de nombreuses années de 2001 à 2015.

Lieutenant de Louveterie reconnu que ce soit dans son département, la région Bourgogne Franche-Comté, et



à l'ALLF, il restera un homme intègre, serviable toujours à l'écoute dans nos mémoires.

Les Lieutenants de Louveterie de Bourgogne Franche-Comté présentent à son épouse et ses enfants ainsi qu'à toute sa famille, leurs sincères condoléances.

Christian MASUEZ

Président de la Saône et Loire

Hommage à Alain Corbière



Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de notre ami, Alain Corbière, survenu le 15 octobre 2024 dans sa 81^{ème} année.

Alain fut Président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise de 1978 à 2007 et Lieutenant de Louveterie pendant 36 ans de 1976 à 2014. Agriculteur, sa compétence, sa disponibilité, sa connaissance du terrain et des hommes alliés à ses responsabilités

fédérales mises au service de la ruralité et de la chasse ont été reconnues par l'attribution de la médaille de Chevalier de l'ordre du Mérite et de Commandeur de l'ordre national du Mérite Agricole.

La Louveterie Nationale présente à son épouse et à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

Hommage à Alain Feigel

La communauté des chasseurs est en deuil après la disparition soudaine d'Alain Feigel, à l'âge de 52 ans. Passionné de chasse depuis son plus jeune âge, Alain a été initié à l'art cynégétique par son grand-père et son père. Dès l'âge de 10 ans, il maîtrisait l'éviscération et a prélevé ses premiers sangliers à 16 ans.

Après son service militaire, il s'est installé à Rimbach avant de revenir à Kruth, où il a chassé jusqu'à la fin de sa vie. Reconnu pour ses talents de tireur et d'organisateur, Alain a également servi comme vice-président de

l'association des louvetiers pendant plus de quinze ans. Titulaire du brevet Grand Gibier, il était un ardent défenseur du cerf élaphe.

Professionnel de la viande, il a tenté de valoriser la venaison en modernisant une installation à Cernay, mais sans succès. Sa passion pour la chasse l'a également conduit en Namibie, où il a créé une entreprise de voyages de chasse, malheureusement interrompue par la pandémie de Covid-19.

Alain laisse derrière lui son épouse Rosine et son fils Tristan, également chasseur. Il restera dans les mémoires

comme un membre éminent de la communauté des chasseurs, veillant désormais en paix sur les cerfs des Vosges qu'il aimait tant.

Jean-Marie BOEHLY



Médaille du centenaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France 1921 - 2021

Pour fêter le centenaire de notre association, nous vous proposons cette médaille commémorative (68mm) en bronze émaillée de la Maison Arthus Bertrand en édition limitée. Cette médaille est personnalisable au revers (Prénom & Nom - date - ...).



Au prix de **80€** gravée et expédiée à l'adresse de livraison indiquée

BON DE COMMANDE à retourner à Mr Michel Le Normand 20 rue de Crapin 60840 Breuil Le Sec avec le règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Nom - Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse de livraison si différente :

Gravure au revers (25 caractère max. en comptant les espaces) Écrire en **majuscule** :

1^{ère} ligne _____

2^{ème} ligne _____

Contact Michel Le Normand au 06 08 25 07 71

Merci de remplir un bon par médaille commandée.

